COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260526-2026048-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Pierrette DANIEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Christophe JICQUEL, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Sophie BLEJEAN
Absents excusés : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Dalila JAZUEL (pouvoir à Pierre-Ellin SILVESTRE), Etienne ROUAUD (pouvoir à Maëlys BARBIER).

2026-048 : Garderie périscolaire : tarifs à compter du 1er septembre 2026.

Rapporteur : Emilie THAUNAY

La commission enfance jeunesse réunie le 07 mai dernier propose d'instaurer une plage tarifaire spécifique pour la garderie périscolaire pour les enfants arrivant dans le dernier quart d'heure le matin et quittant dans le premier quart d'heure le soir, à compter du 1er septembre 2026.

Garderie périscolaire	Tarifs
Le ¼ heure (**matin** : pour les enfants arrivant dans le dernier ¼ d'heure / **soir** : pour les enfants quittant dans le premier ¼ d'heure)	0,40 €
La ½ heure	0,80 €
Dépassement d'horaires : Au-delà de la fermeture à 19h00	Forfait de 25.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2026.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

